Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20260922-CM2026SEPT107-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 18 - Quorum réuni

Date de la convocation :

16 Septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre, à vingt heures trente minutes, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rodolphe HAMEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Rodolphe HAMEAU, Mr Mickaël JULIEN, Mme Marylène ROUSSEL, Mr Éric D'HANGEST (arrivé à 21 heures), Mme Virginie MALLE, Mr Régis ROGER, Mme Maud LIGER, Mme Audrey AURIOL, Mr Laurent BARBOT, Mr Nicolas LANGLAIS, Mme Mélanie DAVY, Mme Angélina MAHÉ, Mr Benjamin BRUNEAU, Mr Mieszko DUSAUTOY, Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Didier LERAY, Mme Anne-Sophie DENOUAL et Mme Géraldine LEMARIÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Régis ROGER.

CM2026-SEPTEMBRE-N°107
OBJET : TARIF LOCATION SALLE DE RÉCEPTION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS POUR UNE MICRO-ENTREPRISE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal, qu'il a reçu Mme Laura TIVILLIER – micro-entreprise « Faucon Tact » sur la commune de Saint-Germain-en-Coglès.

Mme Laura TIVILLIER souhaite mettre en place des ateliers et des animations avec ses oiseaux accessibles à tout le public mais principalement avec les publics neurotypique, neuroatypique, handicap physique et psychique pour le bien-être de la personne.

Ces ateliers seront réalisés dans la salle de réception de la maison des associations à partir du 1er Octobre 2026, les mercredi, samedi et dimanche jusqu'au 31 Décembre 2026, en matinée ou en soirée suivant les disponibilités de la salle.

Monsieur le Maire propose le tarif de 05 euros par séance pour cette nouvelle micro-entreprise « Faucon Tact » afin que Mme Laura TIVILLIER puisse faire connaitre son activité libérale sur la commune de Saint-Germain-en-Coglès et les alentours.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 19 élus présents et 19 élus votants :
- Valide le tarif de 05 euros par séance pour le lancement de cette nouvelle micro-entreprise sur la commune de Saint-Germain-en-Coglès jusqu'au 31 Décembre 2026.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 23 Septembre 2026.
Le Maire,
Rodolphe HAMEAU.